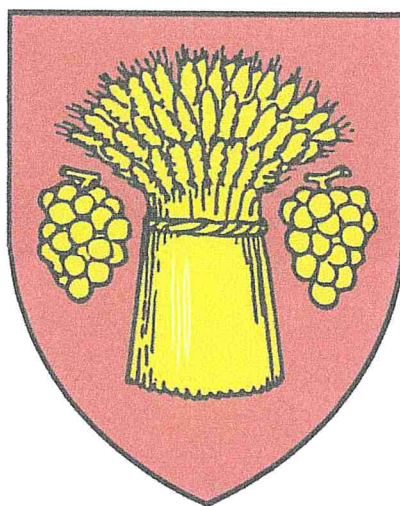


Commune de Vich, Procès-verbal No 13, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 1^{er} octobre 2019
tenue à la Salle communale à 20h00



➤	Communications générales	107
➤	Assermentations	107
➤	Appel nominal.....	107
➤	Adoption du procès-verbal du 25.06.2019.....	107
➤	Adoption de l'ordre du jour proposé.....	107
1.	Préavis n°1/2019-2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2020.	107
2.	Préavis n°2/2019-2020 – Demande de crédit de 9'000 CHF pour le soutien financier à la réalisation de la Maison des Vins de la Côte sur la Commune de Mont-sur-Rolle. ...	108
3.	Réponse au postulat du 02.10.2018 : Participation de la commune de Vich au « Conseil régional du district de Nyon » appelé récemment « Région de Nyon »	109
4.	Liste des préavis connus pour la prochaine séance.....	111
5.	Divers et Propositions individuelles	111
➤	Communications municipales	112
➤	Communications du bureau.....	113
➤	Contre-appel.....	113
➤	Clôture de la séance	113

➤ COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Le **Président**, M. Roger BRAND salue l'Assemblée et la Municipalité. Il salue la présence de M^{me} Madeleine SCHURCH pour le Journal 24h.

➤ ASSERMENTATIONS

Aucune.

➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec 40 membres présents sur 68, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25.06.2019.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques, M. Marcel BIEDERMANN revient sur le dernier PV qui annonce de préavis sur les éclairages du village et demande où en est-il ? Il aimerait recevoir le PV 15 jours après le dernier conseil et non pas 15 jours avant le prochain conseil. M. Roger BRAND explique que c'est selon le règlement et les délais imposés, qu'il est envoyé de cette manière. Concernant les illuminations, la Municipalité fera une intervention à ce sujet dans cette séance, afin de vous éclairer.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, 1 abstention.

➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** propose d'accepter cet ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des votants.

1. PRÉAVIS N°1/2019-2020 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. Mark TRITTEN. La commission recommande d'accepter ce préavis n°1/2019-2020.

Le **Président** passe la parole à M^{me} Antonella SALAMIN, municipale en charge des finances. Elle précise qu'il est proposé aux communes la diminution de 1.5 points suite à la reprise des charges de l'AVASAD par le Canton. En 2020, il y aura une augmentation de la population à Vich au vu des trois nouveaux bâtiments, cette nouvelle population n'amènera pas beaucoup de changement au niveau fiscal, mais les charges seront payées par habitant et calculées, avec le réseau d'accueil, la protection civile ou les écoles. La commission des finances demande de baisser ce taux, pour tenir compte de la bonne santé de la commune de Vich, elle désire voir juste qu'où la Municipalité peut aller avant de manquer de liquidités. Elle ne trouve pas cette situation judicieuse, elle rappelle qu'il n'y pas de possibilités d'emprunt sur les ménages communaux, l'emprunt est sur les investissements, mais quand on emprunte, on diffère le paiement, on les paye sur 10 ans. Pour exemple, l'amortissement de 240'000 CHF par année sur un prêt de 2'400'000 CHF, sans intérêts, c'est environ 4x le point d'impôt actuel, donc les liquidités sont différées. La Municipalité propose de rester avec ces 2 points d'impôt à 64% de taux d'imposition.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

L'amendement de la commission des finances est adopté avec 25 oui, 5 contres, 5 abstentions.

Le Préavis n°1/2019-2020 est adopté tel qu'amendé, 4 contre, 4 abstention.

2. PRÉAVIS N°2/2019-2020 – DEMANDE DE CRÉDIT DE 9'000 CHF POUR LE SOUTIEN FINANCIER À LA RÉALISATION DE LA MAISON DES VINS DE LA CÔTE SUR LA COMMUNE DE MONT-SUR-ROLLE.

Le **Président** donne la parole à la commission des affaires régionales. Lecture du rapport de la commission par M. **Bernard HORNUNG**. La commission recommande de refuser ce préavis n°2/2019-2020.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°2/2019-2020.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande des précisions sur le refus de la commission des affaires régionales. Si c'est accepté la commune payera seulement si le permis de construction est délivré. Il n'y aura pas de somme perdue, il ne comprend pas la crainte sur la mise à l'enquête.

M. **Bernard HORNUNG** explique que peu de vigneronns sont en faveur et ils ont peur que cette mise à l'enquête ne se réalise pas. Il n'aimerait pas que cette somme soit perdue.

M. **Marcel BIEDERMANN** explique que pour l'instant on ne sait pas si la Confédération et le Canton participeront à ce projet et cela serait une grande partie de l'investissement. A noter que 32% des vigneronns ont souscrit et parmi ces adhérents 1/3 n'a pas payé ses cotisations.

M. **Roger BRAND** précise que dans sa séance, en tant que délégué du conseil général de Région de Nyon, le vote est posé sur l'intention de participer, s'il ne se réalise pas nous ne payons pas. Pour le développement d'un projet s'il n'y a aucune personne qui le soutient financièrement nous ne pouvons pas avancer. M. **Mark TRITTEN** explique que selon le préavis, le Canton de Vaud y contribue, donc on paye.

M. **Michel PEIRIS** pense qu'il y a un point qui n'est pas cohérent, il explique que d'un certain côté on nous demande d'économiser pour, par exemple les patrouilleurs scolaires, lors d'un dernier conseil concernant le bâtiment multifonctions et là, une dépense de quasi le même montant. Il est vrai que le nouveau bâtiment change la donne pour les cantines scolaires et les patrouilleurs scolaires, mais si ce préavis est refusé, peut-être cette somme pourrait être redirigée pour maintenir les patrouilleuses scolaires à l'avenir. Si c'est accepté, la Municipalité devrait se poser la question sur la cohérence de la demande de cette dépense.

M^{me} **Belinda SCHAER** a téléphoné à des vigneronns de Mont-sur-Rolle, les vigneronns sont pour le DISREN, il les soutiendra et les fonds seront là pour soutenir ce projet. Le vigneron en question était étonné des chiffres fournis par la commission des affaires régionales. M^{me} **Carol WUERSCH** a discuté avec un vigneron du coin, elle explique que 25 personnes seraient nécessaires par jour, au sein de cette Maison des Vins, pour la viabilité de ce projet. Ce n'est juste pas possible. Il y a trop d'incertitudes à ce niveau-là

M. **Jean-Pierre SUTTER** explique qu'on peut dire OUI à ce projet à « condition que » ou NON, mais la Municipalité doit être plus précise dans le préavis.

M. le Syndic, **Michel BURNAND** rappelle que lorsque nous n'avons pas adhéré au DISREN, il avait promis de présenter chaque projet du conseil intercommunal sous forme de préavis devant l'assemblée. Il amène des précisions sur les commentaires de la commission des affaires régionales, ce projet fait partie du développement agricole de l'ouest vaudois, le projet est piloté par le Canton. Ce projet ne concerne pas uniquement la Maison des Vins, mais aussi l'abattoir, un projet pour le Parc Jura Vaudois et une fromagerie du côté de Senarclens. Le tout, fait que les subsides viendront du Canton et de la Confédération. Ce projet ne concerne pas que les vigneron, mais également les personnes qui font des produits régionaux, des donateurs privés et des communes malgré qu'elles soient au DISREN qui participent déjà financièrement et qui contribuent de manière supplémentaire à ce projet.

Les Vaudois ont besoin de réfléchir pour prendre des décisions, il est sûr que lorsque ce bâtiment aura démarré, nous verrons que c'est bien. 9000 CHF/1000 habitants = 9 CHF par habitants, soit deux décis de blanc à la Croix Verte !

M. le Syndic, **Michel BURNAND** propose d'amender le préavis, comme suit :

« D'accorder le crédit pour le soutien financier de 9'000 CHF à la réalisation de la Maison des Vins de la Côte sur la Commune de Mont-sur-Rolle à la délivrance du permis d'habiter et d'utiliser. »

M. **Marcel BIEDERMANN** explique que la commune a certainement d'autres priorités, par exemple de remplacer l'abri bus plutôt que de mettre ces 9'000 CHF pour ce préavis.

M. **Roger BRAND** explique que sur 47 communes du district 42 font partie de la Région Nyon, pour ces communes on ne leur posera pas la question.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

<i>L'amendement proposé par la Municipalité est adopté 7 contres, 3 abstentions.</i>
--

<i>Le Préavis n°2/2019-2020 tel qu'amendé est accepté 8 contres, 4 abstentions.</i>

3. RÉPONSE AU POSTULAT DU 02.10.2018 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VICH AU « CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON » APPELÉ RÉCEMMENT « RÉGION DE NYON »

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Charles de MESTRAL** explique que le rapport de la Municipalité présente des arguments raisonnables. Les communes qui sont contre ont certainement des arguments à fournir également, ainsi que les 250 communes dans le Canton de Vaud qui n'ont pas voulu de ce modèle de Région de Nyon.

Le rapport n'est pas assez étoffé de la part de la Municipalité. Par comparaison, des textes ont été présentés à Prangins et le rapport est différent, le conseil communal a pris part à la décision. Les deux rapports auraient dû être mis en commun par mémorandum en annexe à cette réponse qui auraient pu de façon synthétique ouvrir la discussion sur cette recommandation. Les arguments des quatre ou cinq communes qui en sont sortis, face aux arguments des 45 communes qui ont décidé de rester, ceci étant la majorité silencieuse.

Il aimerait des précisions sur le contrôle interne de la gestion de Région de Nyon, le Préfet ne contrôle pas parce que ce n'est pas un étage administratif qui est formellement reconnu. Le Préfet vient une fois par année contrôler le travail de la commune, du greffe, du conseil général

et le Canton contrôle les comptes. Sur cette entreprise Région de Nyon, il n'y a pas de contrôle externe. Dans le courrier de la Côte, il y a deux ans, nous avons pu lire que le « management » de Région de Nyon s'était acheté un immeuble à Nyon, il en louait des appartements. Le courrier de la Côte avait été quelque peu cruel en se plaignant de conflits d'intérêts, dans le cadre de l'achat de cet immeuble.

Dans ce rapport il y a un aspect récurrent mais faux, c'est que le Canton ne soutient pas ce projet de Région de Nyon, selon la députée Catherine LABOUCHERE. La question a été posée également à un membre actif de commission de Prangins, non le Canton ne soutient pas non plus ce projet. L'argument de soutenir que, le Canton approuve ce projet, cela tente à prouver que l'idée de base est correcte, alors que le Canton est hostile. Lors de sa présidence du conseil général, il est allé à une séance de présidents et la responsable du Service des communes a indiqué qu'il y avait de sérieux problèmes sur l'aspect juridique de ce projet Région de Nyon. Le conseiller des Etat, M. LEUBA s'est moqué de manière cruelle d'une demande de fonds provenant de Région de Nyon et il avait dit : « Je croyais que la mendicité avait été interdite dans le Canton de Vaud ». Les autorités n'aiment pas ce projet car il crée un étage supplémentaire, qui leur prend de l'autorité. Les communes ne font pas actes de candidature pour rentrer dans Région de Nyon, ceci prouve bien la réticence.

Dans ce rapport un autre amalgame est fait, entre Région de Nyon et DISREN, alors que dans le postulat les motionnaires ne parlent pas du DISREN, ceci permet l'amalgame, pour dire que si on est d'accord avec Région de Nyon, nous sommes d'accord avec le DISREN.

Au bilan, il pense que c'est une mauvaise chose, c'est une idée sur papier excellente, mais à long terme pas satisfaisante. En ce sens-là, cette idée nous rappelle l'Europe et on voit bien de quelle manière elle fonctionne. Il rappelle que la Suisse verse 1 milliard de francs par année pour un fonds de soutien des pays de l'est européen. La Suisse n'en est pas obligée, mais étant au milieu de l'Europe et étant un petit pays, elle le fait. Par analogie, tout en étant pas d'accord avec cette institution, il faut rester dedans car nous sommes petits et entre des grandes villes et nous ne pouvons pas avoir le luxe, comme d'autres communes, d'en sortir.

M. **Roger BRAND** explique qu'en tant que délégué à Région Nyon, c'est une différence entre l'ancien président M. **Charles de MESTRAL** et lui, c'est qu'il a les informations de l'intérieur de Région de Nyon et non pas des commentaires de la presse et d'autres. De l'intérieur, ils ont les réalisations qui ont été concrétisées. Ce n'est pas un étage supplémentaire, c'est un levier. Le Canton n'aime pas ce Région de Nyon, puisque c'est un levier pour apporter une pression, pour faire des projets dans la région. D'autres précisions, seulement trois communes n'ont jamais adhéré, certainement pour garder leur sous et deux en sont sorties depuis la création de Région de Nyon. Quatre ou cinq communes, comme Vich, ont adhéré au Région de Nyon, mais pas au DISREN.

M. **Charles de MESTRAL** objecte fermement le fait que le président n'a pas le droit de prendre parti pour soutenir ce projet, il le fait en tant que délégué. M. **Roger BRAND** explique qu'il aurait dû prendre la place en tant que conseiller et laisser la présidence quelques instants au Vice-Président. M. **Charles de MESTRAL** souhaiterait qu'un sondage soit fait dans l'assemblée. Cela serait légal si 1/5 des membres présents le soutient.

M. le Syndic, **Michel BURNAND** remercie M. **Charles de MESTRAL**, il indique que dans le postulat, dans son texte, il est marqué ; un document relatif aux avantages et aux inconvénients de participer au conseil régional du district de Nyon. Ce n'est pas arrogant, car c'est repris du postulat. Le conseil intercommunal de Région de Nyon a décidé de reconduire le DISREN pendant 5 ans, un préavis sera soumis en mars 2020.

M^{me} **Carol WUERSCH** revient sur, la remarque de M. **BRAND** délégué au Région de Nyon, le fait que ça soit toujours positif pour Vich, mais concrètement nous ne les voyons pas, elle aimerait comprendre ce que ça a rapporté pour Vich. Sur nos 12 ans d'adhésion, environ 240'000 CHF de sortis où cet argent est-il, avec des projets concrets, elle aimerait de la part de M. **BRAND** un rapport plus détaillé. M. **Roger BRAND** explique que nous arrivons au bout de ces 5 ans et que le nouveau DISREN et le nouveau Région de Nyon seront soumis au vote dans toutes les communes adhérentes. Au moment du préavis, une commission sera nommée pour statuer et les détails des projets y figureront. Des documents sont prêts et il ne voudrait pas faire une présentation, alors que tout, d'ici le mois de mars, sera mieux présenté et que tout est disponible sur le site de Région de Nyon.

M. **Mark TRITTEN** rebondit sur le commentaire de M^{me} **WUERSCH**, 800 mètres de large sur 3 kilomètres de long pour le village de Vich. Pour Région de Nyon on contribue pour le bien de la collégialité, pour le service de la commune, mais qu'est-ce que Vich peut en retirer ? On a financé le Télé-Dole, le passage de la gare de Gland, si on finance cette organisation de bénévoles qu'est ce qu'on va en tirer au niveau du contribuable Vichois. C'est environ 80 CHF par habitants. Qu'est-ce que Vich peut offrir à Région de Nyon ? Au niveau rentrée fiscale de la commune qu'est-ce qu'on gagne, si on y adhère ? M^{me} **Anita SANTOS-KOCHER** explique que lors d'un travail dans une commission en 2013, il est ressorti qu'il n'y aurait aucunes retombées pour Vich.

M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que Vich a besoin de ces infrastructures, au niveau des transports, environ 100 bus circulent par jour par Vich, des parkings, pour la nouvelle école et des sports. Région de Nyon apporte ces infrastructures mais la commune de Vich n'a pas le terrain disponible pour aider ce dernier. A l'époque de sa syndication, il y avait 350-450 habitants et les infrastructures manquaient.

M. **Rodney RUBELI** explique que cette discussion est stérile, car aucune votation n'est demandée, c'est juste une réponse de la Municipalité.

Le **Président** clôt la discussion, en trouvant regrettable cette dernière intervention.

4. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SÉANCE

Le **Président** donne la parole au Syndic, M. **Michel BURNAND** pour la présentation des préavis connus.

- Budget 2020.
- Assainissement de l'éclairage public.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Jean-Pierre SUTTER** interpelle la Municipalité au niveau des parkings du stand de tir et de la modification des routes communales. Il y avait eu une discussion, il y a trois mois, puis après aucune mise à l'enquête et les travaux se sont faits, sans que les personnes concernées par les modifications des routes aient été averties. La Loi sur les routes communales et cantonales est claire, toute restriction, interdiction ou modification d'une place de parking, tout doit être publié pendant 30 jours.

M. **Jean SOMMER** explique que concernant le parking du stand de tir, rien n'a été construit, c'est une séparation des stationnements pour les gens du voyage et pour les promeneurs du Bois de Chênes. Le stand de tir est une zone d'utilité publique et durant 10 ans le stationnement était pour les tireurs, puis pour les gens du voyage, 1/3 des places pour les gens du voyage est soustrait en été pour le stationnement public et 2/3 en hiver. Rien n'a été construit. M. **Jean-Pierre**

SUTTER a vu des machines pour le terrassement et 19 places construites c'est de la construction, les panneaux ne sont pas réglementaires non plus. Avec la Loi sur les routes cantonales et communales tout doit passer à l'enquête publique. Le manque à cette procédure le gêne, car on ne pourra rien réclamer puisque rien n'a été publié, ces modifications sont des faits accomplis et il ne trouve pas cela correct. M. **Jean SOMMER** répond que la FAO a publié la demande pour le stationnement le 20 juin 2017 décision promulguée et contrôlée par la DGMR. M. **Jean-Pierre SUTTER** insiste sur le fait qu'il y a trois mois M. **Jean SOMMER** disait être en pourparlers pour cette situation et aujourd'hui la décision daterait de 2017. La procédure est ambiguë. Il attend de pouvoir contrôler l'article de la FAO.

M^{me} **Josée LEUPIN** demande si les panneaux sont légalisés ? M. **Jean SOMMER** répond que oui par la DGMR et sont conformes. M. **Jean-Pierre SUTTER** demande si la mise à l'enquête a été respectée pour ces panneaux et demande à voir la parution de celle-ci.

M^{me} **Josée LEUPIN** explique que lors d'un ancien conseil. La nouvelle directive sur les déchets est datée du 17 juin 2019. La Municipalité l'a-t-elle envoyée à tous les habitants ? Elle explique que les détenteurs de case postale ne reçoivent pas certains documents, comme le Vich'Fait. M^{me} **Nathalie STREIT** rejoint également le fait que la poste ne distribue pas correctement le courrier et les envois. Le Syndic, M. **Michel BURNAND** explique que les tous-ménages n'arrivent pas toujours et qu'il a fait une signature à ce sujet à la poste de Gland récemment.

M. **Richard STOECKLIN** explique que la nouvelle directive est disponible sur le site, les modifications étaient mineures (principalement pour les entreprises) et la Municipalité ne la donc pas envoyée aux habitants. Sur la nouvelle facturation il y sera indiqué ces modifications.

M^{me} **Carol WUERSCH** indique que l'abri bus est dans un état lamentable depuis plus d'une année. Est-il prévu de le réparer ? M. le **Syndic** précise que ceci sera pris en compte dans le budget 2020.

➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. **Jean SOMMER** explique qu'il y a une analyse des éclairages sur la commune en cours. La perception de l'éclairage nocturne est différente. La prise de conscience de l'éclairage est récente sur la gêne de l'éclairage public. Deux titres sont à la une des journaux ces temps : « l'éclairage nous fait de l'ombre » et « comment redonner son lustre à la nuit ».

La restructuration du travail se fera en cinq étapes :

1. Définir les objectifs, garantir les besoins suite à l'écoute des demandes de la population, pour des économies d'énergie assurer la sécurité routière et ne pas créer un sentiment d'insécurité en diminuant trop la luminosité et diminuer l'impact négatif sur l'environnement naturel et sur notre santé, pour la qualité de notre sommeil.
2. Diagnostic avec l'évaluation de la vétusté des lampadaires, de vérifier l'utilité de chaque point lumineux, de contrôler l'intensité de l'éclairage et prendre en compte la fréquentation des lieux à éclairer.
3. Optimisation par le remplacement des ampoules à grande consommation par des LED, l'extinction partielle ou totale de certain point lumineux à certain horaire, de diminuer l'intensité de certain luminaire et poser des écrans et des masques éblouissants.
4. Analyse, certains luminaires seront remplacés par des LED, ou par des bornes ou par des mâts plus bas selon certains horaires ou suppression de certains, selon l'analyse effectuée pour chaque point lumineux.

5. Application de cette analyse, de nombreux tests sont en cours, dans la Grand'Rue ou à la Duda, tests avec de nouvelles lampes de nuit. Un abaissement de 75% de l'intensité lumineuse sur la route de Gland de 23h à 5h du matin.

Certaines personnes tiennent à l'éclairage d'autres tiennent à la nuit. Il faudra pondérer tous les avis qui sont souvent contradictoire et évaluer les avantages et inconvénients des propositions. Le projet définitif sera établi prochainement, par la suite la SEIC devra proposer un devis et le préavis pour une demande de crédit sera proposé sur cette année 2019.

M. **Charles SEYLAZ** demande si c'est une initiative cantonale ou communale ? M. **Jean SOMMER** explique que 80% des communes suisses allemandes éteignent l'éclairage public la nuit de 22h à 6h du matin. Il y a beaucoup de communes romandes qui éteignent aussi. Le Canton avec le soutien de la DGMR a des exigences énormes. A la Bassire, deux candélabres sur trois sont éteints, le Canton insiste sur l'économie d'énergie. Il insiste également pour que les passages piétons restent bien éclairés et motivent les communes à éteindre certaines lumières.

Le Syndic, M. **Michel BURNAND** donne un point de situation sur le bâtiment multifonctions, il avance correctement.

M. **Jean-Claude BISSAT** sensibilise les propriétaires pour les animaux de compagnie avec des panneaux de sensibilisation plus présents dans la commune.

Il annonce qu'il y aura des futurs locataires, dans l'ancien bâtiment de la Poste, qui ouvriront le « Tapassion » le 8 novembre. C'est un couple qui vendra et créera des produits alimentaires, il aura le mandat pour l'office de la poste.

Le **Président** clôt la discussion.

➤ **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Aucune.

➤ **CONTRE-APPEL**

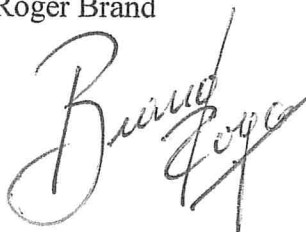
Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le **Président** annonce la prochaine séance le 3 décembre 2019 et clôt la séance à 21h45.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Roger Brand



La Secrétaire
Valérie Zeender

